

REGLEMENT PARTICULIER

FIB TOUR ST VALENTIN

N° de dossier: 1600083

N° d'autorisation: en cours

1. Le tournoi se déroulera en application des Règlements de la F.F.Bad et du présent règlement.
2. Le juge arbitre du tournoi est Jean-François MAHE
Assisté de Claude CHEVALIER
3. La compétition est ouverte au niveau **Régional / Ligue** et aux joueurs et joueuses licenciés dans un club affilié à la F.F.Bad.
4. Les séries autorisées à s'inscrire sont:
 N1 N2 N3 R4 R5 R6 D7 D8 D9 P10 P11 P12 NC
5. **Il s'agit d'un tournoi jeunes**, les catégories autorisées à s'inscrire sont:
 MINIBAD POUSSIN BENJAMIN MINIME CADET JUNIOR
Les tableaux proposés sont:
 MINIBAD POUSSIN BENJAMIN MINIME CADET JUNIOR
Le surclassement dans les catégories ci-dessus est autorisé, non autorisé
 Il s'agit d'un tournoi adultes, les catégories autorisées à s'inscrire sont:
 MINIME CADET JUNIOR SENIOR VETERAN
Les tableaux proposés sont:
 N1 N2 N3 R4 R5 R6 D7 D8 D9 P10 P11 P12 NC
6. Les disciplines proposées sont SH, SD, DH, DD, DM
7. Les inscriptions doivent être parvenues avant le **mercredi 1er février 2017**
 Date de réception Cachet de la poste
Tout tableau pourra être clos avant la date limite des inscriptions dès lors qu'il sera complet.
8. Chaque joueur ou joueuse peut participer à un tableau sur **2 disciplines**
9. Les droits d'engagement par participant sont pour
1 tableau 10 €, 2 tableaux 16 €, 3 tableaux Non défini. €
10. Le nombre de joueur pour participer à la compétition étant limité à 460, la sélection se fera suivant
 Une sélection Fédérale, Ligue, CODEP, Club
 Les meilleurs inscrits dans le tableau en fonction du CPPH
 L'ordre d'arrivée des règlements des inscriptions prises
11. Les joueurs/paires inscrits mais non qualifiés selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste de remplaçants, classée Par ordre d'arrivée des inscriptions.
12. Après publication des tableaux, un joueur empêché de participer pour des raisons de force majeure peut être remplacé, avant le début du tour concerné, dans les conditions mentionnées au RGC à l'article 3.2.5.2.

13. La confection des tableaux sera réalisée par **le Club organisateur** en partenariat avec le juge Arbitre et se réservent le droit de compléter, regrouper ou modifier les séries en cas de nécessité
14. Le tournoi se disputera en **Poules puis élimination directe**.
15. La gestion du tournoi se fera sur le logiciel fédéral **BadNet**
16. Les inscriptions se font par **inscription libre**, et ne seront prise en compte sans un règlement par chèque à l'ordre de FIB St GREGOIRE
17. Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort ou pour annulation d'un tableau. En cas de forfait après le tirage au sort, ils ne seront pas remboursés.
18. Le tirage au sort sera effectué le **mardi 7 février 2017**.
La prise en compte du classement des joueurs sera faite à J-14 du tournoi soit le 28 Janvier 2017 afin de les mettre dans les tableaux correspondants à leur classement hebdomadaire
19. Le contrôle des licences se fera sur POONA et le joueur ou la joueuse devra être licencié à la date du tirage au sort.
20. Pour les tableaux prévus par le RGC (P et NC) ou par les différents règlements départementaux des tournois Jeunes (tableaux espoirs, promotion, etc...) le club organisateur fournira des volants plastiques MAVIS 300i.
21. Pour les autres tableaux, le volant plume officiel sera le YONEX TR (en vente dans la salle).
Ces volants seront alors à la charge
 - Du Comité d'organisation à partir des **Finales** et à raison de **2 volants** par match.
 - Des joueurs, au partage, dans les autres cas.
22. Dans le cas où les matchs ne sont pas arbitrés, ils se dérouleront sur le principe de l'auto arbitrage.
23. Les joueurs et joueuses devront pointés à la table de pointage ou de marque au plus tard à l'heure de convocation.
24. Tout joueur non présent sur le terrain 5 mn après l'appel de son match peut être déclaré forfait par le juge arbitre.
25. Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, devra avoir l'accord du juge arbitre et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
26. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, les entraîneurs, les officiels techniques et le comité d'organisation
27. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec raquettes, nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.
28. Une tenue de badminton sera demandée sur les terrains.
29. Les matchs se disputeront en deux sets gagnants de 21 points.
30. Les joueurs auront le droit à **3 minutes** de préparation (test de volants inclus) à partir du moment où leur match est annoncé.
31. Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés et du juge arbitre.
32. Tout volant touchant une infrastructure de la salle sera compté let au service et il pourra être rejoué une fois. En cours d'échange, il sera considéré comme faute et ne sera pas rejoué.
33. Les matchs pourront être annoncés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée par l'échéancier.
34. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accident.
35. Seul un représentant du club est autorisé à déposer une réclamation auprès de la table de marque. Toute autre réclamation sera irrecevable
36. Les décisions du juge arbitre et du comité d'organisation sont sans appel.
37. Le comité organisateur se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.
38. Tous joueurs en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
39. Droit à l'image, les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée, pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.
40. Il est interdit de fumer dans la salle.
41. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
42. Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement qui sera affiché dans la salle.